

Avant-propos

À ce tournant de siècle, nous sommes témoins d'un vaste débat sur le concept de laïcité à travers le monde occidental. Dans ce débat général sur les corrélations entre l'État et la religion, deux pays se détachent, la France et la Turquie, parce qu'ils ont fait du principe de laïcité non seulement un principe constitutionnel, mais surtout un des fondements de leur régime. Par conséquent les questionnements qui agitent les intellectuels, les politiques et les opinions publiques dans ces deux espaces se reflètent, se croisent et parfois se répondent.

En France, au moment où on vient de célébrer le centième anniversaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État, à cause principalement de l'embarras de l'État et de l'intelligentsia française face au fait musulman, ces questionnements sont désormais sur la place publique, rejaillissant naturellement sur les autres religions instituées du pays.

Le débat sur la laïcité est à son comble en Turquie également. Certes, ce débat n'a jamais véritablement cessé, depuis la fondation de la République, mais surtout depuis l'apparition de l'islam politique dans les années 1960. Mais c'est la première fois que ce dernier détient seul le pouvoir, légitimement, et en fait usage. Ainsi, le débat sur la laïcité, sur les dangers de son effritement progressif, anime l'intelligentsia turque. Il touche par extension tous les domaines de la vie publique (et même privée), concernant la place de l'éducation religieuse à l'école publique ou le poids de l'armée dans la vie politique.

Ces débats ne s'arrêtent pas aux seuls espaces nationaux. En France depuis que le processus d'intégration européenne de la Turquie devient de plus en plus concret, un débat sur la vocation européenne de cette nation a été relancé, notamment à la veille des élections européennes. Dans cette contestation, il y a certes des arguments géographiques et économiques; mais ils sont systématiquement supplantés par des arguments politiques et surtout culturels. Bien entendu, derrière

l'argument culturel patent il y a l'argument religieux, latent. Il n'est pas étonnant de voir que face à cet argument, les défenseurs de la Turquie, qu'ils soient Turcs ou pas, avancent l'idée de la laïcité du régime turc. En revanche, il est étonnant de voir dans la bouche et sous la plume des Européens que cette laïcité est une vertu encore plus grande puisqu'elle s'exerce dans un pays musulman. Car après tout, en Europe depuis fort longtemps il y a des pays profondément non-laïcs, ou bien des pays où la séparation de l'Église et l'État n'a absolument pas le sens qu'on lui donne en France sans que cet état de fait ne gêne personne outre mesure. Autrement dit, la laïcité est acceptée et montrée, spécifiquement pour la Turquie, comme un degré inférieur de l'islam, inférieur par conséquent acceptable.

En Turquie également, mais d'une manière générale dans le monde musulman, la France et la laïcité française ont attiré l'attention depuis les controverses sur les signes religieux à l'école. L'interdiction de ces signes par une loi a suscité deux types de réactions en Turquie : il y a eu d'une part ceux qui s'en sont réjouis en voyant que l'exemple turc était adopté par l'autre pays faisant de la laïcité un des fondements de son régime. Car le port du foulard est interdit en Turquie non seulement dans les écoles secondaires, mais également dans l'enseignement supérieur et dans une série d'établissements publics. Mais il y a eu également ceux, plus traditionalistes, qui ont fustigé la position française en la considérant comme une atteinte aux droits des musulmans français.

Ce livre réunit une partie des communications présentées lors d'un colloque qui s'est tenu à l'Université Robert Schuman de Strasbourg les 14 et 15 mars 2005, à l'initiative du Laboratoire CNRS *Politique, Religion, Institutions, Sociétés : Mutations Européennes* (UMR 7012) avec le soutien du Conseil général d'Alsace et de l'Université Robert Schuman. Ce colloque binational qui a réuni des universitaires français et turcs (juristes, historiens, politologues et sociologues), a pu mettre en exergue les différentes interprétations et différents usages du concept de laïcité dans ces deux pays. Les chercheurs et universitaires des deux pays ont pu échanger informations et points de vue afin de dégager tout aussi bien les points de convergence que les dissemblances. Pendant l'organisation de ce colloque ainsi que la préparation de ces actes, l'aide de Marielle Thiévenaz, secrétaire générale pour la recherche de l'Université Robert Schuman et de ses collègues Aurélie Kraft et Gilles Romerowski, et celle de l'équipe de la composante « Société, Droit et Religion en Europe » de l'UMR 7012 dont Anne-Laure Zwillling, Françoise Curtit et Jean Allenbach, ont été très précieuses. Qu'ils soient tous remerciés. De la même manière, je tiens à remercier Engin Yürür, le Consul Général de Turquie à Strasbourg pour son hospitalité durant le colloque et Günhan Emre Ersoy, le vice-consul de Turquie à Strasbourg pour son aide logistique.